

**Nombre de conseillers** L'an deux mille vingt-six, le 10 mars, le conseil municipal, dûment convoqué,  
*En exercice : 29* s'est réuni à 19h00, dans la salle du conseil, sous la présidence de Lucas PUGIN,  
*Quorum : 15* Maire.  
*Présents : 23*  
*Votants : 23* **Date de la convocation :** 4 mars 2026

**Délibération adoptée à l'unanimité** **Présents :** MM. Lucas PUGIN, S. LE MOAL, É. BOUCHET, D. GERELLI-FORT, B. MARQUET, I. SAGE, André PUGIN, N. SEMLAL, S. JAVOGUES, G. SUATON, C. PEGUET, P. VIDONNE, J-L. MAULET, R. DIAKHATÉ, C. MEYNET, P. SAUVAGET, F. CONTAT, J-L. LACHENAL, J-P. PETRONIN, T. GAL, G. GAUTHIER, Olivier VENTURINI et Virna VENTURINI

**Absents :** MM. V. JACQUEMOUD, A. MIZZI, S. BIOLLUZ, D. EISACK, S. MILLOT-FEUGIER et P. BARON

**Secrétaire de séance :** Mme D. GERELLI-FORT

**2026DELIB027 CONVENTION DE MISE A DISPOSITION ENTRE LA COMMUNE ET L'ASSOCIATION « LES AMIS DE LA CONCIERGERIE »**

7.10.2 Tarifs

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

**Vu** la délibération n° 2019DELIB161 du Conseil municipal en date du 3 décembre 2019 approuvant la convention de mise à disposition d'une partie des parcelles cadastrées F n° 583, 584 et 585, et la parcelle cadastrée F 2365, conclue entre la commune et l'association « Les amis de la Conciergerie » renouvelée par délibérations n° 2021DELIB069, n° 2022DELIB060, n° 2023DELIB028, n°2024DELIB012, n°2025DELIB027 du Conseil municipal en date du 25 mai 2021, du 7 juin 2022, du 7 mars 2023, du 6 février 2024 et du 4 mars 2025 ;

**Vu** l'avis de la commission sports, loisirs, culture et patrimoine ;

**Considérant** l'association « Les amis de la conciergerie » qui a pour objet de :

- Créer, gérer, animer un lieu convivial pour favoriser la rencontre et développer l'envie de vivre et de faire ensemble
- Proposer des animations, soit développées par l'association en elle-même, soit en relais avec d'autres associations locales
- Transmettre des valeurs d'écocitoyen, d'écologie, de circuits courts ; ces valeurs seront véhiculées au plus grand nombre à travers des activités gratuites et/ou payantes et des projets individuels et/ou collectifs
- Fédérer les habitants autour du projet futur de la conciergerie

**Considérant** que l'association « Les amis de la conciergerie » est une association reignerande dont le siège social est fixé au 156 chemin de Caillat à Reignier-Ésery ;

**Considérant** l'objet de l'association « Les amis de la conciergerie » nécessitant de disposer d'un espace pour exercer ses activités ;

**Considérant** l'intérêt de la commune de soutenir les actions en faveur du vivre ensemble ;

**Considérant** qu'une partie des parcelles cadastrées F n° 583, 584 et 585 d'une superficie de 3 039 m<sup>2</sup>, sises aux 301, 311, 319 Grande Rue a été mise à disposition de l'association « Les amis de la conciergerie » par la commune ;

**Considérant** que la parcelle cadastrée F n° 2365, d'une superficie de 1 198 m<sup>2</sup> a été mise à disposition pour permettre l'accès pompier et le maintien des activités de l'association ;

Cette mise à disposition gratuite représente un soutien financier de 11 331,50 € par an.

**Considérant** l'activité de la Conciergerie, laquelle souhaite ouvrir notamment comme suit :

- Le vendredi 20 mars 2026, dans le cadre de la « Sans » Patrick
- Le samedi 25 avril 2026, dans le cadre d'une soirée Gaulois organisée par la JSR
- Le 1<sup>er</sup> ou 8 mai 2026, pour une soirée promotion du Sunset festival
- Le vendredi 29 mai 2026, pour l'ouverture de la saison estivale des Guinguettes
- Le samedi 6 juin 2026, pour une course familiale
- Le vendredi 19 juin 2026 pour une soirée Country
- Le samedi 20 juin 2026 pour la fête de la musique
- Le vendredi 26 juin 2026 pour une soirée Reggae Dub
- Le vendredi 3 juillet 2026, dans le cadre de la fête de fin d'année des écoles
- Le dimanche 5 juillet 2026, pour une animation organisée par la pétanque des Rocailles
- Le vendredi 17 juillet 2026, pour la fermeture estivale, bar à vinyles
- Le samedi 29 août 2026, pour une animation « cinéma sous les étoiles » avec l'Harmonie municipale
- Le samedi 5 septembre 2026, pour une animation d'un marché paysan et concert
- Le vendredi 18 septembre 2026, pour la fermeture automnale des Guinguettes
- Le samedi 19 septembre 2026 pour la « fête de la bière » organisée par la JSR
- Le samedi 26 septembre 2026 pour l'animation « Braderie de Lille » et vide grenier
- Pour la période estivale : tous les vendredis soir du 29 mai au 17 juillet 2026 inclus

Les ouvertures se feront sous l'entière responsabilité de l'association.

**Considérant** les activités de yoga et renforcement musculaire le samedi matin, ainsi que de thé dansant le dimanche ;

**Considérant** le projet de convention de mise à disposition ;

Après l'exposé de Madame Denise GERELLI-FORT, Maire-adjointe déléguée à la culture et au patrimoine,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

**Article 1 :** Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition d'une partie des parcelles cadastrées F n° 583, 584 et 585, et la parcelle cadastrée F 2365 conformément au plan annexé à la convention, avec l'association « Les amis de la conciergerie » ;

**Article 2 :** Annexe la convention à la présente ;

Envoyé en préfecture le 13/03/2026

Reçu en préfecture le 13/03/2026

Publié le

ID : 074-217402205-20260310-2026DELIB027-DE

S<sup>2</sup>LO

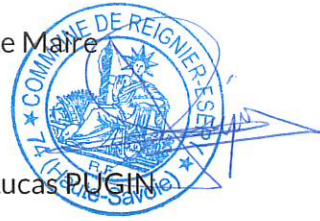
**Article 3 : Donne** tous pouvoirs à Monsieur le Maire, ou son représentant dans l'ordre du tableau en cas d'empêchement, pour l'exécution de la présente délibération.

Le Secrétaire de Séance



Denise GERELLI-FORT

Le Maire



Lucas PUGIN

Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente

Publiée le 13 MARS 2026

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat, de son affichage et de sa notification. Les recours gracieux prolongent les délais de recours contentieux.

Envoyé en préfecture le 13/03/2026

Reçu en préfecture le 13/03/2026

Publié le



ID : 074-217402205-20260310-2026DELIB027-DE